

Édito :

POURQUOI ? POUR QUI ?

En 2020, pour lutter contre les effets de la pandémie de COVID sur les entreprises et les ménages ? la Banque Centrale Européenne a engagé un programme temporaire d'achat de titres financiers intitulé Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP).

Il s'agit en fait d'une simple opération de création monétaire. L'enveloppe qui lui a été affectée s'est élevée à 1 850 milliards d'euros. Elle demeurait mobilisable jusqu'en mars 2022.

Le but affiché de ce PEPP était de soutenir l'économie des états de la zone Euro.

Concrètement le pays qui bénéficiait d'un achat de titres PEPP en inscrivait le montant en augmentation de sa Dette Publique. Dans le même temps, la banque centrale européenne inscrivait dans ses comptes une créance d'un montant équivalent sur le pays bénéficiaire.

Dès décembre 2022, alors que la dette française avoisine les 3 000 milliards d'euros (dont près d'un tiers à la BCE), la Cour des comptes s'inquiète de la trajectoire présentée par le Gouvernement dans le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027. "La situation des finances publiques de la France restera ainsi en 2023 parmi les plus dégradées de la zone euro, alors que la Commission européenne juge que les risques sont élevés sur la soutenabilité de la dette publique française à moyen terme."

Ce faisant, elle exhorte nos gouvernants à prélever une partie des ressources de notre économie pour rembourser une fraction de la dette.

Le ministre de l'économie s'empresse de lui emboîter le pas et envisage 15 milliards d'euros d'économies. Certaines mesures, comme l'alourdissement de la taxation des sociétés d'autoroute, des véhicules lourds et des billets d'avion, visent les entreprises mais frapperont des consommateurs déjà durement éprouvés parce que leur impact sera répercuté dans le prix de leurs prestations.

D'autres mesures, comme le renforcement des contrôles des arrêts maladies, et le doublement de la participation des patients au paiement des médicaments augmenteront les restes à charge en cas de maladie.

Au bout du compte, le mécanisme du PEPP s'inversant, la banque centrale européenne se contentera d'effacer de ses créances les montants remboursés.

Les citoyens que nous sommes peuvent s'interroger sur l'intérêt qu'il y a à stériliser des sommes d'une telle importance alors qu'elles pourraient être utilement mobilisées pour renforcer notre indépendance économique et énergétique, lutter contre le dérèglement climatique, soutenir la recherche, moderniser et renforcer nos services publics et notamment nos hôpitaux.

R. VACHON

Sommaire :

L'écho des comités :	page 3
Autres infos locales :	pages 3 et 4
Dossiers :	pages 5 et 6
Culture et santé :	page 7

L'écho des comités :

NDLR : Pour tous les comités la semaine qui vient de s'achever a constitué une trêve estivale bien méritée.

La situation de l'hôpital public, qui doit faire face selon le ministre de la santé alors que lui ne le fait pas, les situations locales et les perspectives liées au PLFSS 2024 ne manqueront pas de relancer prochainement les mobilisations et l'action pour la défense du droit à la santé et de l'accès au soin pour tous et toutes sur l'ensemble du territoire national.

Autres infos locales

SARLAT

Il manque un médecin pour assurer les accouchements à la maternité de Sarlat. La direction de l'hôpital annonce au moins une période de fermetures, entre le 25 août et le 2 septembre puis, peut être, du 8 au 16 septembre prochain.

[L'article](#)

COTES D'ARMOR

Un octogénaire dans la tourmente des hôpitaux - Extrait d'un article du 18 août réservé aux abonnés :

« Victime d'un AVC le 5 août, un Trégorrois habitant près de Lannion a été transporté et pris en charge à l'hôpital de Guingamp, puis conduit vers Brest avant d'être redirigé à Lannion, où il est resté 48 heures dans le couloir »,

SAINT-BRIEUC

Lundi noir pour les urgentistes de l'hôpital Saint-Brieuc - Extrait d'un article du 17 août réservé aux abonnés :

« Le 7 août 2023 restera un lundi noir pour les urgentistes de l'hôpital Saint-Brieuc. « On a dû absorber le flux des patients de quatre services d'urgences fermés, ceux de Lannion, Guingamp, Carhaix et Pontivy, rapporte le Dr Emmanuelle Kerrand, médecin urgentiste à Saint-Brieuc. On a comptabilisé 211 passages en 24 heures. »

LE BAILLEUL

La suspension des accouchements prolongée jusqu'en septembre 2023 - Extrait d'un article du 17 août réservé aux abonnés :

« La reprise des accouchements à l'hôpital du Bailleul (Sarthe), ce n'est pas pour tout de suite. Dans un communiqué transmis ce jeudi 17 août 2023, la direction du Pôle santé Sarthe et Loir (PSSL) annonce que les accouchements seront suspendus de nouveau du 22 août au 4 septembre 2023. Cette mesure était déjà en place pour la période du 12 juillet au 22 août 2023.

C'est la conséquence d'un « problème de continuité et de permanence des soins concernant l'anesthésie, la gynécologie et la pédiatrie » au sein de l'établissement situé à mi-chemin entre Sablé-sur-Sarthe et La Flèche. »

CAHORS

Deux pédiatres sont en arrêt maladie, deux autres en congés et personne ne pouvait assurer l'astreinte du week-end dans de bonnes conditions.

La maternité de Cahors qui n'a pas pu pratiquer les accouchements le week-end des 19 et 20 août est toujours en rade de pédiatres pour le week-end qui arrive. Didier Jaffre, directeur de l'ARS Occitanie, est catégorique : une solution doit être trouvée avant le vendredi 24 à 18 heures et il est hors de question d'envisager la fermeture de ce service.

[L'article](#)

Cette fermeture fait réagir la vice-présidente de région et le député du Lot.

[L'article](#)

PERONNE

La maternité de Péronne prolonge l'arrêt des accouchements jusqu'au 15 octobre, en raison du manque de professionnels de santé.

[L'article](#)

STRASBOURG

Il raconte l'enfer au quotidien pour lui et ses collègues et l'enfer des patients, qui attendent des heures interminables sur des brancards. Les voix sont de plus en plus nombreuses pour dénoncer la situation dans les hôpitaux publics.

[L'article](#)

Dossiers

INFIRMIERS - INFIRMIERES

« La situation ne fait qu'empirer années après années. La face la plus visible, ce sont les urgences, la psychiatrie, la pédiatrie, mais partout, la situation ne fait que se dégrader. La charge de travail normale, les normes internationales, c'est six à huit patients par infirmière. En France, on en est au double. »

Interview de Thierry Amouroux, porte-parole du Syndicat national des professionnels infirmiers.

[L'article](#)

MEDECINS INTERIMAIRES – LOI RIST

« Cette loi, si elle n'est pas appliquée aux services d'urgences des établissements privés, ne va finalement servir que de prétexte pour faire disparaître des services vitaux pour nos territoires. »

Elu régional d'Occitanie, élu local à Decazeville, Philippe MAZET, dans une lettre ouverte, lance à Aurélien Rousseau un appel à la Raison.

Il faut intervenir d'urgence en faveur de l'hôpital public par le rétablissement d'une égalité de traitement concernant la Loi RIST Article 33.

[La lettre](#)

DESERTS MEDICAUX

Alors que l'intelligence collective et le respect du droit des patients devrait conduire à la recherche de solutions acceptables par toutes les parties prenantes l'Ordre des Médecins refuse de donner son accord pour qu'un médecin généraliste puisse s'installer dans le pôle santé flambant neuf de la commune de BORNEL.

[L'article](#)

NDLR :

Apparemment, et si l'on s'en réfère au Conseil de l'Ordre des Médecins, un généraliste dispose de la liberté d'installation en libéral dès lors :

- qu'il est inscrit au Conseil de l'Ordre,
- qu'il est enregistré auprès de l'Assurance-Maladie
- qu'il est immatriculé à l'URSSAF et affilié à la Caisse de retraite des médecins de

France,

- qu'il a souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle.

Apparemment toujours, si l'on s'en réfère cette fois aux textes officiels, l'installation au sein d'une maison de santé impose deux contraintes supplémentaires :

- participer à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales dans le cadre du projet de santé qu'ils élaborent et dans le respect d'un cahier des charges déterminé par arrêté du ministre chargé de la santé,
-disposer dans la structure d'une ou plusieurs salles d'attente réservée aux médecins.

Le refus opposé au médecin souhaitant s'installer dans la maison de santé de Bornel soulève deux questions :

Quels peuvent être ses fondements juridiques si les multiples contraintes énumérées ci-dessus sont respectées ?

Dès lors qu'ils ont prévu des salles d'attente distinctes dans les maisons ou les centres de santé qu'ils ont financés, les élus locaux ne sont-ils pas libres d'accueillir, conjointement avec des médecins généralistes, des professionnels tels que ostéopathes, psychologues, psychanalystes, diététiciens... au motif que leurs prestations n'entrent pas dans le champ des remboursements de la Sécurité Sociale ?

URGENCES

Les urgences des Sables-d'Olonne fermées dans la nuit du 24 au 25 août 2023 faute de médecins remplaçants.

[L'article](#)

BUDGET 2024

Petit tour d'horizon de ce qui se prépare à partir de la 25^{ème} minute.

[L'émission](#)

Et la réaction de la CGT Santé

[Le communiqué](#)

Culture et santé

[sante : Une nouvelle formation](#)

« Toutes les infos sur le site de la Coordination Nationale »

<http://coordination-defense-sante.org/>



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Afrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne – 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly – 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landas@sfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta – Avenue Mich – 44000 Nantes – Tél : 07 50 45 06 87